



Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour la création d'un parc photovoltaïque à Autry-le-Châtel

AVIS DE CONCERTATION

Du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 7 février 2025 inclus

La société ABO Energy (anciennement dénommée ABO Wind) souhaite développer un projet de parc photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 16,7 MWc sur le territoire de la commune d'Autry-le-Châtel, au lieu-dit « La Javelotte », sur les parcelles cadastrées A332, A333, A334, A335, A336, A337, A338, A339, A340, A341, A342, A343, A344, A345, A346, A350, A351, A352, A353, A354, A615, A616, A743 et A744 d'une surface totale d'environ 26,30 hectares.

Prescrite par les délibérations du conseil communautaire n°2022-202 en date du 29/11/2022 et n°2024-023 en date du 29/02/2024 ainsi que par l'arrêté n°2024-004 en date du 13/03/2024, la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) porte sur la création d'une zone Nénr dans laquelle seront autorisées les constructions, installations et aménagements liés à la production d'énergies renouvelables et à la gestion et l'entretien de ces installations et l'adaptation partielle du règlement écrit pour permettre la réalisation du projet de centrale photovoltaïque au sol précitée.

Conformément à la délibération n° 2024-250 en date du 10/12/2024, **le public pourra consulter le dossier du projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pendant une durée de 33 jours consécutifs, du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 7 février 2025 inclus.**

Le dossier sera consultable au siège de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et à la mairie d'Autry-le-Châtel aux jours et horaires habituels d'ouverture de chacune des collectivités.

Le dossier sera également disponible sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : <https://cc-berryloirepuisaye.fr/fr/>

Le public peut transmettre ses observations pendant toute la durée de la mise à disposition :

- Sur les registres disponibles au siège de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et à la mairie d'Autry-le-Châtel ;
- Par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (42 Rue des Prés Gris 45250 Briare) ;
- Par courrier électronique adressé au Président de Communauté de Communes Berry Loire Puisaye à l'adresse courriel suivante : plui@cc-berryloirepuisaye.fr

A l'issue de la concertation, Monsieur le Président, ou son représentant, présentera au conseil communautaire le bilan de celle-ci. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique dans le cadre de la procédure de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Adresses et horaires d'ouverture au public :

De la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye : 42 Rue des Prés Gris – 45250 BRIARE

Ouvert au public du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

De la mairie d'AUTRY-LE-CHATEL : 8 Rue de la Mairie - 45500 AUTRY-LE-CHATEL

Ouvert au public du lundi au vendredi de 14h à 18h